



N° 157
25 août 2004
Mensuel

Dans ce numéro



Charles Matile, conservateur aux monuments et sites: «un métier de conviction».

8



Soutenu par le Service de la protection de la jeunesse, *Arc-Echange* étend son offre auprès des parents.

10

Nouveau conseiller personnel de Charles-Louis Rochat

10

Campagne pour trouver des tuteurs et curateurs pour personnes âgées. Avec une formation à la clé.

11



Queue de singe ou pâtisserie sucrée? D'où vient le signe arobas ou @?

12



En ville sans ma voiture: un bol d'air frais pour la ville et un concours à la clé de cette journée du 22 septembre

13



Onzième édition des Journées européennes du patrimoine consacrées aux transports, 11 et 12 septembre.

14



Une fabuleuse collection de tapisseries flamandes et modernes se dévoile sur la toile et à Rumine.

16

Démission de Pierre Chiffelle

Pierre Chiffelle a annoncé mardi 3 août à ses collègues du Conseil d'Etat qu'il a dû se résoudre à remettre au président du Grand Conseil sa démission pour raisons de santé.

Le regret du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a exprimé à Pierre Chiffelle sa compréhension et son profond regret de devoir aujourd'hui affronter son départ. Il a souligné que Pierre Chiffelle a joué pleinement son rôle de magistrat, et a œuvré constamment à la cohésion du gouvernement, si nécessaire au Canton dans la situation difficile où il se trouve actuellement du fait de la crise des finances publiques.

Dans sa séance du 11 août 2004, le Conseil d'Etat a réglé la vacance à la

tête du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). Il a attribué à Jean-Claude Mermoud la fonction de chef du DIRE en remplacement, à l'exception des affaires culturelles dont Anne-Catherine Lyon assumera la fonction de cheffe.

Election complémentaire

Selon la loi, la succession de Pierre Chiffelle doit être assurée par une élection complémentaire. Le Conseil d'Etat a fixé la date de cette élection au 24 octobre prochain. Si un 2ème tour est nécessaire, il aura lieu le 28 novembre prochain.

La Gazette publie la lettre que Pierre Chiffelle a adressée au président du Grand Conseil.

page 3

Le DFJ fait sa rentrée



Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) souhaite placer cette rentrée scolaire sous le signe de la concrétisation des grands chantiers législatifs en vue de leur entrée en vigueur à la rentrée 2005.

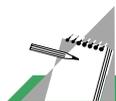
Le nouveau système d'évaluation sera mis en œuvre à la rentrée 2005-06. Il s'agira durant l'année d'adapter le règlement d'application de la loi scolaire et les divers documents nécessaires à la définition du cadre général de l'évaluation, de les soumettre à une procédure de consultation et d'informer

les professionnels et l'ensemble des partenaires de l'école. La Loi sur l'Université, qui consacre le renforcement de son autonomie, vient quant à elle d'être adoptée. Tandis que la Loi sur la protection des mineurs, qui entrera en vigueur cet automne, permettra au DFJ de mieux remplir sa mission auprès des jeunes du canton.

S'agissant de la Loi sur l'accueil de jour des enfants et de la révision de la Loi sur la formation professionnelle, ces chantiers législatifs devraient aboutir dans le courant de l'année 2005.

pages 4 à 7





A vendre: machine à café Monodor très peu utilisée, cause double emploi. Prix à discuter. Tél.: 021/886 10 30.

A vendre: chèque hôtelier Freedreams valable jusqu'au 31 décembre 04. Valeur frs 75.-, cédé frs 50.- (catalogue des hôtels affiliés offert ou infos sur www.freedreams.ch). Tél.: 076/547 15 26.

A vendre: Open Air de Gampel : 2 billets combinés train/festival pour 19.08.2004 avec «The Peanuts, Mangu, Sens Unik, PINK» prix global 100.-, prix normal environ 200.-. Tél.: 079.612.61.67 ou 021.646.49.04.

A vendre: vélo à moteur d'appoint électrique, Flyer F6 Plus, port du casque pas exigé, comme neuf. Neuf: 4190 frs, cédé: 2000 frs. Vélo pour enfant (3 - 5 ans), petites roues latérales, excellent état. 60 frs. Tél.: 021 943 70 51 (soir).

A vendre: moto GILERA 600 Supermotard, année 1994, 31 000 km, expertisée, Fr. 2'800.-. Roues Supermotard pour SUZUKI DR 600, Fr. 300.-. Tél.: 078/608 19 31.

A vendre: Harley Davidson Heritage 1991. Pare-brise neuf, siège arrière neuf, batterie neuve, nombreux accessoires, 30'000km. Prix: fr. 17'000.- à discuter. Tél prof: 021 316 32 47. Natel: 079 332 59 87.

A vendre: moto BMW 250. Année 1956. Entièrement refaite. Frs. 6'000.-. Tél.: 021 864 53 93

A vendre: Mazda Premacy 1.8i, 10.2000, 84000km, gris métallisé, climatisation,

excellent état, expertise si souhaité. Prix: frs 13'500.-. Tél. 078/634 85 37 ou e-mail: claude-andre.ethnoz@orp.vd.ch.

A vendre: cause double emploi, Mercedes collection, 1980, couleur vert, estimée à 14'000 francs par expert. Prix intéressant à discuter. Tél.: 021 729 06 47 ou 021 316 41 83 ou jean-pierre.despondssils.vd.ch.

A vendre: à Prilly, grand 4 1/2 pièces avec 1 studio indépendant, dans un petit immeuble résidentiel proche des commerces. Surface: 168 m². Cave, terrasse, garage, place de parc. Prix: frs 790'000.-. Tél.: entre 10h et 15h tous les jours au 021/624 12 00.

A vendre: au coeur de Blonay, 4 1/2 pièces de 110m², terrasse et jardin, construction récente. Frs. 550'000.-. Tél.: 079 753 42 35.

A vendre: beau chalet. Situation: Jaun/Bellegarde, en dessus de Charmey en Gruyère, zone très calme. Transformé en 1986, 100m² de surface habitable, 3 ch. à coucher, cuisine et salon avec cheminée à l'étage, salle de bain et wc séparés. Sous-sol de 40m², terrain de 1032m² avec accès direct à la rivière. Prix indicatif: frs 260'000.-. Renseignements, visites: 079 619 26 09.

Cherche à louer: couple sans enfant et sans animaux cherche appartement 3p, 3p1/2, à Lausanne et environs, proche transports publics, avec garage (si possible). Date à convenir, pas urgent. Loyer maximum: 1600 frs. Tél.: 021 729 06 47 (privé) ou 021 316 41 83 ou jean-pierre. desponds@sil.vd.ch.

Cherche à louer ou sous-louer: une place de parc à Lausanne, proximité de la Pl. du Château/Cité. Tél.: (lu-ve / horaires de bureau) 079/488 07 78.

A louer: aux Bains de Saillon, grand studio calme avec balcon aménagé, TV, hifi. Frs 350.-/semaine ou frs 60.-/jour + taxes et nettoyage. Tél.: 079 206 63 78 ou mpfornerod@yahoo.fr.

Vacances: à louer appartements de vacances de 2 et 3 pièces à Verbier, tout confort. Tél.: 021 653 13 95 (dès 18h).

Rendez-vous

En musique

Concert classique, par deux violonistes virtuoses, Isabelle Meyer et Michael Zuber, en faveur de la Fondation *Shanti* active en Inde du Sud et dont le but est de soigner et de scolariser plus de 200 enfants vivant dans l'un des bidonvilles de Bangalore. Au programme: J. S. Bach, *Charonne n°2*, W. A. Mozart, *La Flûte enchantée*, M. Reger, *Canonnet Fugue dans l'ancien style* et S. Prokofieff, *Sonate Op56*. Mardi 14 septembre, à 20h30, salle Paderewski, Casino de Montbenon, Lausanne. Billet: 50 frs/30 frs étudiants et AVS. Location à l'entrée ou au Ticket/Corner de Lausanne: 021 321 36 99.



MOTS CROISÉS

Horizontalement

- L'orgue en a, l'Etat en tient.
- Il gouverne seul.
- Halogène utilisé en photographie. Le Dézaley l'a, pas la saucisse aux choux.

- Acceptation dans la pagaille. Ne vaut pas un clou.
- Sigle sur les plaques des automobilistes de Schnottwil. Dans un sens, il dit non.
- Ne saurait qualifier la bourse de l'Etat.
- Interjection qui vous coud la bouche.
- Les jeux le sont en 2004.
- En deux mots, c'est un plus. Sigle d'un ancien service du DFJ.

- constitue en général un pour mener un projet. Ils n'ont rien de spécial.
- C'est qu'elle a, dans l'antiquité, suscité des jalousies en hauts-lieux, la vache! Col sans tête. Pour l'être, il doit être écrit.
- Homologue neuchâtelois de notre SAN. Lance le grain à l'envers.
- S'il est perdu, il peut plaire au vacancier qui cherche le calme. Refus net.
- Désormais contrôlées en Valais.
- Lie. Lie.
- Il est dans l'environnement.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.

Ont collaboré à ce numéro: Michaël Fiaux, Daniel Abimi, Jacqueline Decurnex et Nicola Daenzer.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Prochaine parution: **29 septembre.**

Délai remise des annonces: 21 septembre.

Verticalement

- Un médiateur vaudois le fait parfois.
- On met volontiers en poche ce lointain descendant d'un serpent. Préposition, adverbe ou pronom.
- En langage administratif, il s'en

Solution du n°156

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	D	A	N	A	I	D	E	S	
2	E	C	O	N	O	M	I	E	S
3	C	E	R	T			D	R	U
4	O		D	I	F	F	E	R	E
5	U	S	I	N	E		T	E	D
6	V	I	S	O	N		I	S	O
7	E	N	T	R	E		Q		I
8	R	E	E	M		O	U	R	S
9	T		S	E	C	R	E	T	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									





LAURENT REBEAUD

Pierre Chiffelle à Villars, lors d'un séminaire du Conseil d'Etat sur les finances cantonales, en mai dernier.

Pierre Chiffelle explique sa démission

Le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle a annoncé, début août, que son état de santé ne lui permettait pas de poursuivre son mandat. Voici la lettre qu'il a adressée, comme le veut la loi en pareille circonstance, au président du Grand Conseil.

Monsieur le Président,

Au vu de l'évolution de mon état, je dois me résoudre – sur avis médical – à vous remettre ma démission pour raisons de santé. Cette démission prend effet ce jour à minuit.

Les problèmes de fibrillation auriculaire qui avaient motivé mon repos forcé depuis la mi-juin n'ont pu être maîtrisés. De surcroît, les médecins ont encore diagnostiqué durant l'été un sévère syndrome d'apnée du sommeil dont la coexistence avec les problèmes d'arythmie, dans un contexte qui survient quatre ans après un infarctus, rend impossible la poursuite de mon mandat.

C'est devant l'absence d'alternative crédible que je me résigne à cette difficile décision devant l'évidence des constats médicaux et en ayant en ces circonstances par-dessus tout à l'esprit mon épouse et mes deux jeunes enfants et les responsabilités que j'ai à leur égard. Vous l'imaginez, cette décision m'en coûte au regard de la

passion que j'ai toujours vouée à la gestion des affaires publiques et de l'accomplissement qu'ont représenté l'accession à la charge importante de Conseiller d'Etat et l'exercice de celle-ci.

Toutefois, je considère que s'obstiner à continuer d'assumer d'aussi lourdes responsabilités dans un état de santé hélas de plus en plus problématique est inconciliable avec la haute idée que je me fais du mandat qui m'a été confié par le peuple vaudois et les attentes que celui-ci est en conséquence en droit d'avoir à mon égard.

Je tiens à relever que mon idéal de justice, d'équité et de solidarité a pu s'exprimer dans les meilleures conditions dans le cadre du fonctionnement des institutions politiques vaudoises même s'il n'a pas toujours été suivi autant que je l'aurais souhaité... Mes remerciements vont en particulier aux députés du Grand Conseil qui acceptent, dans un grand esprit de tolérance mutuelle, l'expression des différentes opinions inhérentes aux divergences parfois profondes qui existent entre les groupes politiques.

J'adresse mes remerciements pour la confiance qui m'a été témoignée au Parti socialiste vaudois et aux concitoyens qui m'ont élu à cette charge peut-être parce qu'ils appréciaient notamment particulièrement

mon franc parler et mon souci de transparence. Ma reconnaissance va également à mes collègues pour l'atmosphère de loyauté et de respect mutuel dans laquelle nous avons pu travailler depuis le début de la législature grâce aux efforts constants de chacun nonobstant les divergences qui nous opposent parfois quant à la manière de gérer les affaires de ce canton.

Je formule le vœu très sincère que – dans la situation politique et sociale difficile qui s'annonce pour les Vaudois durant les prochaines années – tous les acteurs concernés aient toujours réellement «la justice et la vérité devant les yeux» et se souviennent constamment que la cohésion sociale et le combat contre les inégalités constituent le socle d'un Etat dans lequel peuvent s'épanouir la liberté et la démocratie. Dans ce sens, je ne puis que souhaiter que l'écoute mutuelle ne se borne pas au respect de la libre expression sur le plan formel mais permette réellement la mise en œuvre de valeurs échangées et partagées.

En vous exprimant d'ores et déjà ma nostalgie à ne plus être en mesure d'apporter parmi d'autres ma pierre à cet édifice, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Rentrée scolaire 2004 de l'école

Dossier disponible sur www.dfj.vd

EtaCom: phase déterminante en 2004

Le processus de transfert des collaboratrices et collaborateurs administratifs des établissements scolaires, des psychologues et logopédistes, et des collaborateurs administratifs de l'orientation scolaire et professionnelle – toutes et tous employés communaux – est entré dans une phase déterminante en 2004 avec l'engagement de négociations avec les associations du personnel concernées. Ces négociations ont pour but de définir les conditions de transfert en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail et les éventuels droits acquis.

Un problème complexe

La complexité du problème à traiter provient de la multiplicité des statuts communaux et, partant de la diversité des conditions dont bénéficient ces collaborateurs. Il s'agit d'assurer une transition en douceur tout en évitant des dépassements financiers, l'opération devant impérativement s'inscrire dans l'enveloppe financière reçue par le DFJ dans le cadre de la bascule des impôts EtaCom.

Parallèlement aux négociations avec les associations du personnel, le DFJ a mis en place un groupe de contact entre l'Etat et les communes, les employeurs actuels et l'employeur futur devant coordonner leurs travaux. Enfin, le processus d'information aux parties concernées, en premier lieu les collaboratrices et les collaborateurs, a été renforcé afin de limiter les inquiétudes qui pourraient découler de ce processus.

Négociations en septembre

Les négociations avec les associations du personnel doivent se poursuivre au mois de septembre pour aboutir à la concrétisation du transfert à l'Etat des personnes concernées d'ici le début 2005. Il en résultera des changements pour ces personnes, mais aussi et surtout une harmonisation des prestations sur le territoire cantonal, au bénéfice des usagers.

Pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire, cette rentrée s'annonce comme celle de la préparation au nouveau système d'évaluation décidé par le Grand Conseil en juin.



Anne-Catherine Lyon et ses chefs de service lors de la conférence de presse de la rentrée tenue le 17 août dernier.

L'année scolaire 2003-04 a été marquée par le large débat public sur les objectifs et les modalités d'évaluation des savoirs au sein de l'école obligatoire. A l'issue des trois forums organisés à Montreux sur ce thème, un contre-projet à l'initiative «Des notes pour une école transparente» a été proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, qui l'a accepté au mois de juin dernier. Il prévoit des notes dès le cycle de transition (CYT) et des appréciations aux cycles primaires (CYP). Ce système consensuel a permis au comité d'initiative de retirer son texte qui ne sera ainsi pas soumis à votation populaire.

Le nouveau système d'évaluation entrera en vigueur à la rentrée 2005-06. Au cours de l'année scolaire 2004-2005, il conviendra d'adapter le règlement d'application de la loi scolaire et les divers documents nécessaires à la définition du cadre général de l'évaluation et à la communication entre l'école et les familles. Les modifications au règlement d'application seront mises en consultation auprès de l'ensemble des partenaires. La mise en œuvre des modifications légales et réglementaires sera précédée d'actions d'information aussi bien à l'intention des enseignants que des parents.

Pour l'année scolaire 2004-05, les modalités d'évaluation des élèves ainsi que les modifications intervenues l'année dernière demeurent inchangées.

Au cours de l'année écoulée, tous les établissements scolaires ont été invités à développer un projet visant à favoriser la

pratique de la lecture chez les élèves. Cette opération a connu un très vif succès, avec, en point culminant, la journée cantonale du 23 avril consacrée à la lecture.

L'année de la lecture se poursuit

Le 19 mai, un forum a rassemblé un millier d'enseignants sur ce thème, autour d'intervenants de qualité et d'une trentaine d'ateliers et d'autres animations. L'année scolaire 2004-05 poursuivra l'approfondissement de cette thématique avec d'autres types d'actions de formation et de promotion.

A la demande de nombreux enseignants, la DGEO a également saisi cette occasion pour proposer un choix de cinq méthodes de lecture aux établissements primaires. La plupart des établissements scolaires définiront durant l'année scolaire 2004-05 leur choix de moyens d'enseignement de la lecture. En accord avec le groupe romand pour l'enseignement du français, la DGEO a également complété le catalogue de moyens d'enseignement de la lecture au secondaire pour développer cet apprentissage durant toute la scolarité obligatoire.

Signalons tout particulièrement les animations qui seront proposées dans toutes les régions scolaires du canton, à l'aide du bus de Bibliomédia. Elles ont notamment pour but d'attirer l'attention des enseignants sur les moyens d'enseignement et les techniques d'apprentissage favorisant l'intégration des élèves migrants et l'ouverture aux langues des élèves monolingues.

Pour l'année scolaire 2003-2004, la déci-

obligatoire

sion avait été prise de renforcer les exigences de passage dans les trois derniers degrés de la scolarité obligatoire, tout particulièrement au niveau du certificat de fin de scolarité. Des élèves pouvaient en effet entrer au gymnase avec des insuffisances dans des branches essentielles, ce qui pouvait compromettre le déroulement de leurs études.

Résultats des élèves au certificat

Au terme de cette dernière année scolaire, 89,5% des élèves de 9e année ont obtenu leur certificat. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de l'an dernier (93,1%). Plus précisément, on constate que, parmi les élèves de VSB et de VSG, les échecs ont été plus nombreux que l'an passé (+ 6,2% et + 5,1%) alors que les résultats des élèves de VSO sont restés relativement stables (+ 1,3% d'échecs). Ces résultats sont la conséquence du nouveau dispositif mis en place et qui a été bien accueilli dans les établissements. Il est cependant nécessaire de poursuivre son observation au cours de la prochaine année avant d'envisager d'éventuels changements. La révision générale des conditions d'évaluation entreprise au cours de cette prochaine année scolaire permettra d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires.

DGEO: quid des mesures d'économies immédiates ?

Suite aux économies décidées au début du mois d'avril par le Conseil d'Etat, la DGEO a établi une synthèse des mesures concrètes prises au sein des 90 établissements qui ont assumé un important effort dans la recherche d'économies (8,5 mio sur un budget de 767 mio). Elles se sont essentiellement traduites par des mesures touchant à l'enclassement et à l'encadrement, ainsi que par une diminution de l'offre de cours d'appui.

Les mesures d'enclassement concernent 57 classes sur 4169. Elles engendrent une augmentation du nombre d'élèves par classe dans les limites du seuil fixé par le règlement scolaire, à l'exception de cinq classes pour lesquelles des mesures correctives

seront prises si ce dépassement devait se prolonger. Les mesures portant sur l'offre de cours d'appui aux élèves représentent environ 10% du total de ces cours mais elles ne touchent pas les classes d'appui aux élèves non francophones.

Le DFJ a tenu à limiter au maximum les conséquences sur l'emploi des enseignants. Il a cependant été contraint de diminuer le temps de travail de 169 enseignants dans 38 établissements, de renoncer à l'engagement de 60 enseignants dans 40 établissements et de ne pas reconduire les contrats à durée déterminée de 37 enseignants répartis dans 24 établissements. Le nombre total d'enseignants au sein de la scolarité obligatoire dans le Canton est de 7926.



Présentation de leur projet de lecture par la classe CYP2/206110 de Pierrefleur lors de la semaine de la lecture 2003

Réorganisation du Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

La réorganisation du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) telle que décidée par le Conseil d'Etat, est mise en œuvre depuis mars 2004 avec la création de quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) chargés de l'intervention socio-éducative auprès des mineurs en danger dans leur développement, et d'un Office de surveillance des structures d'accueil pour mineurs (OSSAM), chargé de l'autorisation et de la surveillance de toutes les structures accueillant des enfants hors de leur milieu familial. A ces cinq offices s'ajoutent trois unités d'état-major (logistique et finances, support méthodologique, appui juridique) et une unité de prévention petite enfance.

Loi sur la protection des mineurs

La loi sur la protection des mineurs (LPM) a été votée à l'unanimité le 4 mai 2004 par le Grand Conseil. Elle entrera en vigueur à l'automne 2004, en même temps que la réglementation d'application.

Les nouveautés principales concernent la mise en conformité avec le droit international et fédéral, le renforcement de l'obligation de signaler les situations de mineurs en danger dans leur développement et l'orientation de l'équipement socio-éducatif du canton.

Loi sur l'accueil de jour

La LAc a été mise en consultation en février 2004, et les résultats ont été présentés en mai aux principales instances concernées. Sur cette base, le projet est actuellement revu afin de pouvoir le soumettre en automne au Conseil d'Etat. Le calendrier prévoit qu'il soit ensuite soumis au Grand Conseil début 2005.

L'objectif de cette loi est principalement de multiplier les places d'accueil, notamment par la création d'une fondation de subventionnement dont le financement est apporté par les principaux partenaires concernés (Etat de Vaud, communes,

entreprises et Loterie Romande). Elle a aussi pour but de distinguer clairement les rôles du SPJ (autorité et surveillance, avec possibilité de délégation), de la Fondation (subventionnement et développement) et de la DGEP (formation des personnels).

Priorité des prestations et redéfinition des missions des institutions

La démarche d'analyse de l'adéquation entre l'offre des institutions d'éducation spécialisée et les besoins en prestations se poursuit dans le contexte du programme d'allègement budgétaire de la Confédération et des contraintes financières cantonales.

La diminution des subsides de la Confédération oblige dans un premier temps à une détermination rapide des prestations à maintenir, voire à développer, ce qui conduit également à devoir renoncer à d'autres prestations jugées non prioritaires.



Une direction commune pour l'ensemble du

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire, approuvée le 31 mars par le Conseil d'Etat, regroupe les gymnases et la formation professionnelle.

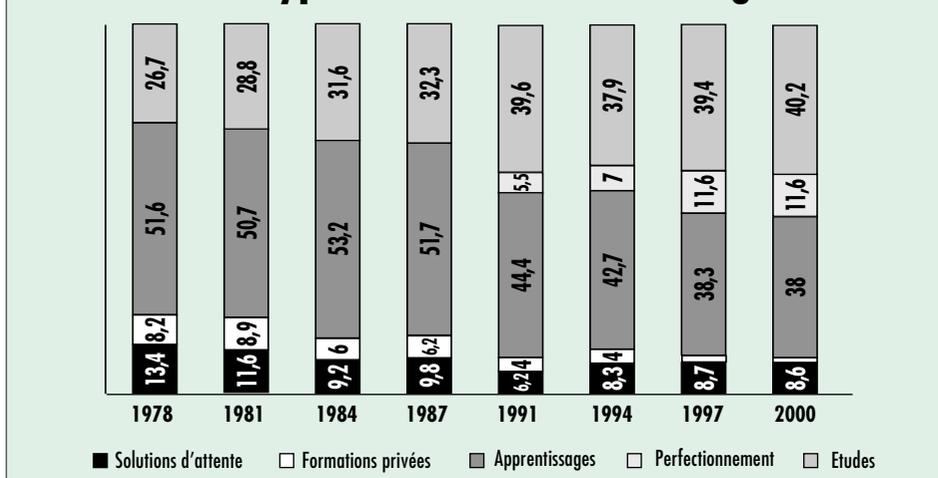
Cette année a été marquée par une importante réforme structurelle visant à regrouper les hautes écoles au sein d'une direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et à regrouper les gymnases et la formation professionnelle au sein d'une direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

La première phase comprenait le transfert de l'Office de la Haute Ecole Vaudoise (OHEV) de la formation professionnelle à la DGES et la création de la direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP). Les deuxième et troisième phases, s'étendant du mois d'avril au mois de décembre, sont consacrées aux différentes mesures d'adaptation. La quatrième phase, prévue dès le 1er janvier 2005, aura pour objectif de renforcer les synergies pédagogiques entre les gymnases, les écoles professionnelles et les structures de transition.

L'excellence de la maturité professionnelle vaudoise

Il y a 10 ans, l'OFIAMT jetait les bases de la maturité professionnelle par une révision de l'Ordonnance fédérale sur les écoles professionnelles supérieures. Mise en œuvre en moins d'un an, cette nouvelle filière de culture générale avait soulevé l'enthousiasme d'un grand nombre de partenaires qui s'étaient engagés dans cet important défi. Les buts de cette réforme étaient de préparer la filière professionnelle menant aux futures HES et de valoriser la voie de la formation professionnelle pour en faire une véritable alternative à la voie académique.

Evolution des types de formations envisagées en %



Dans le canton de Vaud, les premiers certificats de maturité professionnelle ont été délivrés en 1994. Ils étaient alors au nombre de 23 à l'issue de la première année du modèle technique post-CFC. En 2004, toutes filières confondues, il en sera délivré près de 600, portant le nombre total de certificats attribués dans le canton en 10 ans à environ 4000. Le DFJ se réjouit de ce succès, obtenu grâce à l'engagement des enseignants des écoles professionnelles et à celui des autorités cantonales. Il ne faut toutefois pas oublier que la maturité professionnelle est encore fragile et qu'il convient de la consolider par rapport à d'autres filières du secondaire II, ainsi qu'aux aléas de la conjoncture et de l'évolution incertaine du nombre de places d'apprentissage. Les efforts de promotion et d'information doivent par conséquent être encore renforcés, notamment en faveur de la maturité professionnelle à orientation technique.

Nouvelle formation duale d'assistant-e en soins et santé communautaire

L'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) est, à plus d'un titre, une nouvelle profession du domaine de la santé. Elle dépend

de la Confédération et permet l'accès à des compétences de soins, mais également de logistique et d'administration.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a décidé en avril 2000 qu'une telle formation serait mise en place, en complément de celle d'infirmière HES. Ce choix correspond à l'évolution des métiers de la santé et du social pour lesquels les exigences en matière de compétences techniques et sociales sont de plus en plus élevées.

Les premiers candidats ont commencé leurs formations dans les Ecoles de soins infirmiers de Morges et Subriev-vevey en août 2001, et les premiers CFC ont été obtenus cet été. Le site de Saint-Loup accueille sa première volée duale ce mois d'août, composée essentiellement d'adultes ayant un poste depuis 3 ans et qui continueront donc à travailler à 80%. Les élèves en formation duale sont au nombre de 35 (en plus de 24 élèves en école à plein temps), un nombre qui dépasse toute espérance et traduit un réel intérêt pour cette nouvelle profession.

Perfectionnement scolaire, transition et insertion

Le DFJ avait placé la précédente rentrée sous le signe de l'amélioration de l'insertion des jeunes, à la fois dans la scolarité obligatoire et à son issue, au moment de la transition vers le monde de la formation professionnelle ou des études. Aujourd'hui, l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle est passé de l'état de projet à sa réalisation. Avec pour mission de coordonner les stages pratiques en collaboration avec les entreprises et des compléments scolaires, l'OPTI coordonne également les efforts des institutions s'occupant de la transition entre l'école et la formation professionnelle.

DGEP: quid des mesures d'économies immédiates?

Suite aux économies décidées au début du mois d'avril 2004 par le Conseil d'Etat, la Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a établi une première synthèse des mesures concrètes prises en son sein. Les mesures d'économies dans les gymnases (budget 2004 : 130 mio) se traduisent par une suppression de 14 postes d'assistants de langue (186'000 francs), de la moitié des décharges pour laboratoires de

sciences expérimentales (592'000 francs) et de certains cours facultatifs. Au niveau de la formation professionnelle (budget 2004 : 182 mio), l'essentiel résulte d'une réorganisation des classes à effectifs réduits permettant une économie de 583'000 francs.

Les conséquences sur le taux d'enclassement et sur l'emploi ne seront quantifiables qu'à partir des données récoltées au moment de la rentrée.

postobligatoire

La difficulté croissante pour les jeunes à trouver leur voie à l'issue de l'école obligatoire a généré un intérêt important pour l'OPTI. Pour faire face à un afflux de candidatures, le Conseil d'Etat a adopté un crédit supplémentaire (4,58 mio), qui permet à l'OPTI d'augmenter significativement sa capacité d'accueil et de mettre sur pied un plan de rentrée pour 1'075 élèves (2002-2003 : 650; 2003-2004: 950).

Parallèlement à la préparation de la rentrée scolaire, diverses mesures de sensibilisation et d'appui au placement ont été prises cet été.

Nouvelle loi sur l'Université de Lausanne

Le 6 juillet 2004, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne qui entrera progressivement en vigueur. Cette loi consacre le renforcement de l'autonomie de l'Université avec la mise en place d'une direction dotée de larges compétences décisionnelles et d'un conseil de l'Université, organe délibérant, représentatif des différents corps composant l'Université.

En septembre prochain, le Conseil d'Etat devrait, par voie d'arrêté, faire entrer en vigueur les dispositions législatives permettant l'élection du Conseil de

l'Université et la désignation de la nouvelle direction. L'Université sera également dotée, dès le 1er janvier 2005, d'un nouveau régime financier avec l'octroi de la part du Canton d'une subvention annuelle. La nouvelle loi déploiera complètement ses effets au 1er septembre 2006, au plus tard.

Dans cette perspective, le DFJ procède actuellement à l'élaboration du projet de règlement d'application de cette loi (RALUL) qui précisera la portée des dispositions légales. Ce texte sera mis en consultation auprès des principaux partenaires.

Un service qui offre des appuis multiples: le SESAF

Orientation professionnelle, bourses d'études et d'apprentissage et psychologie scolaire: autant de prestations destinées aux jeunes en formation.



Le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), outre ses structures consacrées à l'enseignement spécialisé, regroupe en son sein quatre offices offrant différents moyens d'appui aux personnes en formation.

Orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Afin de conduire à terme le mandat qui a été donné par le Grand Conseil à l'OCOSP, l'Office a mis en place, au 1er août 2004, une nouvelle organisation administrative: 5 Centres OSP régionaux, en lieu et place des 14 offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle. 9 bureaux de consultation sont toutefois maintenus et une présence régulière est assurée dans 54 établissements scolaires.

Dans ce cadre, une nouvelle fonction de responsable de prestations pour chacune des populations (scolarité obligatoire et transition, secondaire 2 et adultes) a été créée. Cette fonction d'appui aux psychologues conseillers en OSP vise à l'harmonisation des ressources et des prestations d'orientation scolaire et professionnelle sur l'ensemble du canton.

Au programme de cette année figurent entre autres un vaste programme de visite d'entreprises et de conférences sur les métiers, les mercredis après-midi d'octobre 2004 à mars 2005, ainsi que la poursuite des collaborations avec les télévisions régionales afin de présenter sur les écrans et également au moyen de CD des professions de manière vivante.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

La révision de la Loi cantonale sur l'aide aux études et à la formation professionnelle et de son règlement d'application est en cours. Le projet vise à prendre en compte des nouveaux modes d'organisation de la formation découlant notamment des accords de Bologne, coordonner l'aide à la formation avec les régimes d'aides individuelles et les assurances sociales, et assurer la cohérence nécessaire entre l'aide individuelle octroyée et l'obligation d'entretien des parents jusqu'à la fin de la formation professionnelle.

Le formulaire de demande de bourse est accessible sur le site Internet de l'OCBE,

accompagné depuis le 16 août d'un mode d'emploi et d'une check-list, élaborés pour aider les requérants à préparer leur demande.

Office de psychologie scolaire (OPS)

La mise en œuvre de la réorganisation de ces prestations, désormais cantonales, se poursuit. Dix services de Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) correspondant aux dix régions scolaires ont été créés. Chacun de ces services est aujourd'hui dirigé par un responsable tant professionnel qu'administratif de l'ensemble du dispositif.

L'Office de psychologie scolaire regroupe environ 400 personnes pour 253,5 équivalents temps plein (y compris administration et encadrement). Chaque année, environ 12'200 enfants et adolescents hors enseignement spécialisé et environ 280 élèves des classes d'enseignement spécialisé officielles sont suivis par les professionnels PPLS.

«Hot line» pour les places d'apprentissage

Depuis plusieurs années, la bourse des places d'apprentissage de l'OCOSP (www.orientation.vd.ch) recense les places d'apprentissage disponibles dans le Canton. En complément, l'OCOSP lance une «hot line» du 26 août au 3 septembre.

Cette «hot line» sera l'occasion pour les entreprises à la recherche d'un apprenti d'alimenter la bourse des places de l'OCOSP et pour les jeunes en recherche d'une solution, de connaître les postes vacants dans les divers métiers.



Charles Matile, conservateur aux monuments et sites: «un métier de conviction»

Le patrimoine, c'est notre histoire, nos racines, c'est l'explication de ce que nous sommes. Conservateur adjoint à la section monuments et sites, Charles Matile parcourt l'ouest vaudois avec son bâton de pèlerin pour vérifier que les traces du passé soient respectées et entretenues. «La conviction, dit-il, c'est la base du métier».

«**L**a section des monuments et sites est née en 1971. Charles Matile, conservateur adjoint, y est entré en 1974, rejoignant le conservateur Eric Teyssieres. «C'était une période de remaniement. Nous avons entrepris, avec la participation des communes, le recensement cantonal des sites architecturaux. Tous les édifices ont été examinés. L'opération a duré 25 ans. Maintenant, nous effectuons la révision, nous vérifions les changements qui se sont produits par rapport à l'appréhension du patrimoine».

Des bâtiments notés de 1 à 7

Dans l'évaluation des bâtiments, les notes s'échelonnent de 1 à 7 et donnent les indications pour les mesures de protection à prendre. Le «1» est attribué aux édifices d'importance nationale. Le «2» indique des bâtiments d'importance régionale. «Les projets de transformation des bâtiments notés 1 ou 2 à l'inventaire font l'objet d'une autorisation cantonale. Si elle est refusée, le département compétent a trois mois pour déposer un arrêté de classement». Le «3» concerne des édifices d'intérêt local, «ce sont ceux qui posent le plus de problèmes: ils peuvent être modifiés à condition que leur qualité ne soit pas altérée, mais nous ne pouvons que donner un préavis à la commune».

Viennent ensuite le «4» pour des constructions bien intégrées, gérées par la commune, le «5» pour les édifices d'importance locale présentant des qualités et des défauts, le «6» pour les constructions sans intérêt architectural et historique. Le «7», note

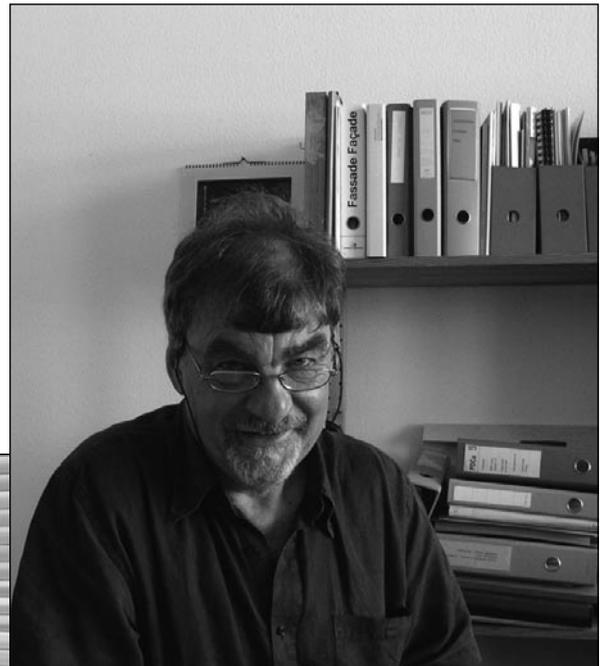
urbanistique, désigne les immeubles qui altèrent un site, le but étant de veiller à ne pas l'abîmer davantage, si possible de l'améliorer.

Le travail administratif est important pour les conservateurs: contrôle des mises à l'enquête, calcul des subventions, suivi des dossiers de demandes de transformation, renseignements téléphoniques... Il y a aussi la visite des lieux. «Aller sur place autant que possible est important; les photos ne rendent pas vraiment compte de la réalité. Par ailleurs, nous entrons en contact avec les propriétaires, les architectes et pouvons donner dès le départ les bonnes pistes». Le canton possède un riche patrimoine. Quatre collaborateurs s'en occupent par groupe de districts. A Charles Matile reviennent ceux de Nyon, Rolle, Vallée de Joux, Orbe, Grandson, Echallens et Cossonay. Les visites sont groupées, les personnes concernées telles que propriétaire, architecte, représentants de la commune y sont généralement invitées.

Ce mardi-là, la voiture Mobility, adoptée par le DINF, file vers Nyon, puis Coppet,

Entre le contrôle des mises à l'enquête de travaux, le suivi des dossiers, le calcul des subventions ou les renseignements à fournir par téléphone, le travail administratif prend beaucoup de temps à Charles Matile, conservateur adjoint à la section des monuments et sites au Département des infrastructures.

PHOTOS: ADRENE PRUDENTE



Ne pas conserver à tout prix

L'autre immeuble, très étroit, est coincé entre une tour classée et un bâtiment noté 4. Faut-il démolir et rebâtir? Comment le valoriser intelligemment s'inquiète le propriétaire? Pour l'Etat, il n'y a pas nécessité à le conserver. En revanche, il faudra être attentif à l'intégration au plan de quartier communal de l'éventuel nouvel édifice.

Les questions sont diverses et pas tou-

jours faciles à régler. Ainsi, dans un village du Jura, l'intérieur d'une maison ancienne a été refait par son propriétaire. L'Etat a accepté la pose de châssis-rampants sur la toiture, mais le propriétaire n'est pas satisfait, son appartement est trop sombre. Il voudrait poser quatre lucarnes. Or, la section des monuments et sites ne l'admet pas et le propriétaire rechigne aux propositions de son représentant, arguant que «tout est question de goût». Il devra pourtant se soumettre puisque la maison est à l'inventaire des monuments non classés mais protégés.». L'architecte fournira un projet à l'Etat qui donnera ou non son feu vert.

Ici, l'administration coopère peu. «Les règlements varient d'une commune à l'autre, certains sont inchangés depuis des années. Quand nous proposons des corrections, elles



En charge des districts de Nyon, Rolle, Vallée de Joux, Orbe, Grandson, Echallens et Cossonay, Charles Matile se rend souvent sur le terrain afin de mieux cerner les particularités des bâtiments placés sous sa surveillance.

ne sont pas toujours prises en compte. Ainsi, nous n'avons pas pu faire passer la petite tuile traditionnelle pour tous les bâtiments des bourgades. On leur a préféré la tuile à emboîtement, moins coûteuse. C'est dommage pour l'aspect général des toitures des villages, car dans le canton, les toitures des maisons rurales sont considérées comme la 5^e façade du bâtiment».

Lorsque l'histoire refait surface

Mais il y a des «bonheurs», comme à Begnins où le château de Marterey, racheté l'an dernier pour être transformé en résidence semi-publique, va faire l'objet d'une restauration complète. Ici l'histoire refait surface, certains éléments datent du 16^e siècle. Le propriétaire est là, l'archéologue et l'architecte aussi. Le restaurateur a analysé les lieux et présente son projet. Pour Charles Matile, il s'agit d'une séance d'information sur ce qu'a découvert le restaurateur. «L'extérieur du château est classé monument historique. Le restaurateur et l'archéologue vont nous



envoyer leur rapport et nous pourrions ainsi donner l'autorisation. En principe, il n'y aura pas de difficultés, vu que tout a déjà été discuté lors des séances précédentes».

En passant devant le château de Changins dont la toiture est en réfection, le conservateur a le temps de constater que les tuiles posées sont de teintes variées, alors qu'elles devraient être claires. Il parle au contremaître, propose

de laver les tuiles anciennes (foncées) à la pression afin de réduire le mouchetage et il appelle l'architecte pour lui signaler le fait. Il n'est pas trop tard pour corriger l'erreur.

Le château de Coppet fait l'objet d'une autre séance. Propriété du descendant de Mme de Staël, le bâtiment est semi-public. D'importants travaux d'aménagement et d'assainissement y ont été réalisés, la cour d'honneur est magnifique. Restent les caves qui vont être louées à la commune pour ses réceptions. L'architecte présente l'évolution des travaux. Le conservateur accepte certaines propositions, en refuse d'autres qui porteraient atteinte à l'édifice. «Nous admettons certains points peu importants en échange d'autres plus sérieux. Ici le dialogue est bon. Cela fait quinze ans que je travaille avec le propriétaire et j'ai envie de continuer».

G.Pr.

*www.international.icomos.org

Qui décide de conserver quoi?

La démarche de conservation est guidée par la Charte de Venise, signée en 1964 et qui, pour son 40^e anniversaire, a fait l'objet d'un Congrès international à Budapest et Pécs (Hongrie). Les signataires sont des professionnels de la conservation et de la restauration. Leur texte est adopté par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS*), organisation non-gouvernementale qui œuvre pour la préservation des sites historiques dans le monde. La plupart des pays, dont la Suisse, y sont représentés.

La charte de Venise donne la philosophie générale: conserver ce qui est authentique, respecter la marque de notre temps, toute adjonction d'un nouvel élément doit être réversible.

Issue des prescriptions internationales et nationales, la loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites date de 1969 et son règlement d'application de 1989. Elle prévoit la protection générale des édifices qui présentent un intérêt architectural, historique, artistique ou scientifique et inclut les deux mesures spéciales:

L'inventaire oblige le propriétaire à informer le département des travaux des modifications qu'il envisage. Le classement comme monument historique est contraignant. Le propriétaire ne peut effectuer des travaux sans l'autorisation du département.

Richesses du patrimoine vaudois

Le patrimoine du canton est très riche, pas seulement à cause du Château de Chillon, monument le plus visité de Suisse, ou de la cathédrale. Quelque 70 000 bâtiments ont été recensés, 11 000 d'entre eux ont reçu la note 3, et près de 4000 la note 1 ou 2. L'inventaire des sites construits en Suisse (ISOS) a répertorié 64 autres sites d'importance nationale dans l'est et l'ouest du canton. Il y en a probablement autant, non encore validés, dans le centre et le nord. «Selon la Charte de Venise, le monument n'est pas seulement un bâtiment isolé, il peut être un site construit urbain ou rural, tels que les villages en épi (Givrins), les villages-rues (Vuarrens) ou les cités médiévales (Morges, Rolle)».

Geneviève Praplan

Arc-Echange: toujours plus à l'écoute des parents

Subventionnés par le Département de la formation et de la jeunesse, les espaces de rencontre pour parents et enfants en bas âge Arc-Echange essaient. Né il y a 18 ans, ce projet misait surtout sur le bénévolat. Et continue.

«**E**n fait, je suis la seule personne salariée d'*Arc-Echange*», s'exclame Laurence Cuénoud, coordinatrice, à temps partiel, des quelque 30 bénévoles qui animent les 7 lieux de rencontre pour parents et enfants en bas âge. Des bénévoles, une salle, le plus souvent de paroisse, mise à leur disposition pour deux heures par semaine, quelques chaises, une grande table et des coffres remplis de jouets, faciles à ranger dans des armoires après leur départ. Et le tour est joué.

Comme le soleil brille en ce jeudi matin de juin, la table est dressée sur la pelouse par les deux bénévoles d'*Arc-Echange* de Pully, les accueillantes. Et les mamans, parfois aussi les papas ou les grands-mamans, se retrouvent pour partager leur expérience de parents autour d'un café. «Nous ne sommes pas là pour donner des conseils ou

pour assurer un soutien thérapeutique», rappelle Laurence Cuénoud, «mais bien pour écouter, favoriser les échanges entre parents, participer à la socialisation des bambins, soutenir des mères qui ont l'impression d'être larguées et, si demande il y a, de donner les références de spécialistes mieux armés pour gérer des situations difficiles».

Bénévoles mais formées

Le bénévolat fait la force d'*Arc-Echange*, ainsi que les valeurs qui y sont rattachées tels que le partage, le respect ou la solidarité, entre femmes d'abord puisque le mouvement est né de la volonté des Unions Chrétiennes Féminines Vaudoises. Il s'agissait à l'origine de répondre à un besoin qui se faisait sentir dans le cadre des activités des bénévoles d'*Elles'entraident* auprès de mères isolées. «Si la formule du bénévolat marche bien à *Arc-Echange* c'est aussi parce que nous proposons une formation permanente avec des spécialistes de la famille et de la communication et que nous organisons des supervisions régulières par équipe», précise

Laurence Cuénoud. Sans oublier les liens étroits entretenus notamment avec les infirmières de la petite enfance rattachées aux centres médico-sociaux régionaux.

Un engagement qui se traduit en ces chiffres: 2'360 heures bénévoles ont été dispensées en 2003 tandis que plus de 1850 parents et 2647 enfants (de 0 à 4 ans) ont fréquentés les sept lieux de rencontre d'*Arc-Echange*. Grâce au soutien des communes qui mettent à disposition des locaux et grâce au soutien financier du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) qui lui alloue 14'000 francs par an, *Arc-Echange* se donne les moyens d'étoffer son accueil. Après son implantation en 2003 à Oron, et l'ouverture prochaine d'une antenne à Lausanne-Malley, un neuvième espace devrait voir le jour à Echallens. – AG



Un jeudi matin à l'*Arc-Echange* de Pully, des mamans et des papas, un peu plus rares, se retrouvent autour d'un café-croissant tandis que les mômes jouent.

Sept, bientôt huit puis neuf lieux d'accueil

- **Lausanne-Boveresses:** mardi de 9h à 11h, au Centre œcuménique de la Grangette, ch. des Eterpeys 10-12.
- **Bussigny:** jeudi de 9h à 11h, au Centre de Rencontre et d'Animation (CRAB), route de la Chauz 2.
- **Chavannes:** jeudi de 9h à 11h, au Centre paroissial protestant, ch. des Glycines 3.
- **Pully:** jeudi de 9h à 11h, à la Chapelle du Coteau, ch. du Coteau 16.
- **Château-D'Ex:** jeudi de 9h à 11h, au Centre paroissial protestant.
- **Orbe:** mardi de 9h à 11h, au Centre paroissial protestant, rue Davall 5.
- **Oron:** mardi de 8h45 à 10h45, au bâtiment des salles de gymnastique (rond-point de la Coop).

Un huitième lieu de rencontre ouvrira ses portes le 16 septembre à **Lausanne-Malley** au centre de quartier de Malley-Montelly (jeudi de 14h à 16h) tandis qu'un projet est en train de germer à **Echallens**. Les rencontres n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

Renseignements: Laurence Cuénoud, coordinatrice d'*Arc-Echange*. Tél.: 021 784 27 17 ou arc-echange@voila.fr.

Collaborateur personnel de Ch.-L. Rochat

Dès le 1^{er} octobre 2004, Olivier Chabanel assumera la fonction de collaborateur personnel du conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Olivier Chabanel est titulaire d'une licence ès sciences politiques de l'Université de Lausanne, complétée par des diplômes d'études spécialisées en politiques européenne et internationale.

Entré en 1998 au Secrétariat d'état à l'économie (seco) à Berne, il a dans un premier temps été responsable de la promotion du secteur privé dans les pays d'Europe centrale et orientale; il a par la suite



été chargé des activités multilatérales en Europe, en particulier de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU. Enfin, les relations économiques bilatérales de la Suisse avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont été au centre de ses activités.

En portant son choix sur Olivier Chabanel, Charles-Louis Rochat a privilégié un apport d'expérience en matière de négociations et de gestion de dossiers variés.

Campagne pour trouver des curateurs pour les personnes âgées

Pas facile de trouver des personnes disposées à devenir tuteur ou curateur d'une personne âgée. Afin de stimuler les vocations, une formation est proposée afin de préparer 60 nouveaux bénévoles.

Les Justices de paix peinent à nommer des représentants légaux, tuteurs ou curateurs, qui soient à la fois motivés, disponibles et compétents. Ces conditions sont pourtant nécessaires, en particulier auprès des personnes âgées, afin d'assurer un appui administratif parfois complexe et leur apporter un soutien personnel dans des situations souvent marquées par la solitude et la dépendance médico-sociale.

Constatant ces besoins, l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux (AVDEMS) et Pro Senectute Vaud, en collaboration avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), proposent d'offrir une formation à toute personne intéressée à s'investir dans un mandat de tuteur ou curateur d'une personne âgée vivant à domicile ou en EMS.

Cette formation de 3,5 jours sera dispensée au Centre de formation de l'AVDEMS, auprès de groupes de 15 personnes dès novembre. Son contenu comprend quatre modules pour cerner les enjeux et acquérir les connaissances indispensables à la mission



SABINE PAPILLOD

de tuteur ou curateur d'une personne âgée (aspects légaux, juridiques, administratifs, financiers, psychologiques et médicaux). A l'issue de leur formation, les bénévoles disposeront d'une formation continue afin d'être soutenus durablement dans leur mandat.

Ce projet mobilise les milieux sociaux et professionnels concernés tandis que les représentants de l'Office du Tuteur général ainsi que le délégué du Tribunal cantonal auprès des Justices de paix ont manifesté leur intérêt quant à sa mise en œuvre.

Grâce au soutien financier de la Fondation Leenaards et de la Loterie Romande, ainsi qu'à une mise à disposition de ressources humaines et logistiques de l'ensemble

des partenaires dont le SASH, cette action permettra de former 60 personnes entre novembre 2004 et mai 2005.

Comment s'inscrire ?

Toute personne intéressée peut participer à une séance d'information qui aura lieu mercredi 15 septembre 2004, à 16h, au Buffet de la gare à Lausanne (Salle des Cantons). Une documentation peut également être demandée à: Formation de tuteur et curateur, p.a. AVDEMS, Case postale 607, 1009 Pully.

Renseignements: AVDEMS: Laurence Lambert, tél.: 021 721 01 66 ou Pro Senectute Vaud: René Goy, tél.: 021 646 17 21.

Nouveau délégué à la communication au DIRE

Journaliste, diplômé en histoire et en sciences politiques, Frédéric Rouyard sera le nouveau délégué à la communication du Département des institutions et des relations extérieures dès le 1^{er} septembre. Ancien assistant parlementaire à l'Assemblée nationale à Paris, M. Rouyard a enseigné l'histoire et la géographie à l'étranger avant de devenir journaliste en Suisse romande. Il succède à Nicolas Gyger qui a rejoint le Service des affaires culturelles le 1^{er} août.



ANNIKA GEL

Sylviane Klein succède à René Perdrix à la présidence de la Commission cantonale de coordination des apprentis

Quelque 120 apprentis dont 94 apprentis de commerce commencent leur formation professionnelle à l'Etat de Vaud fin août. «Ce nombre se situe dans la moyenne de ces dernières années, mais si on le compare à la maigre volée de 61 apprentis de commerce de 2003, l'effort de la part des Services de l'administration pour former des jeunes est louable», se réjouit Pascal Savary, secrétaire de la Commission cantonale de coordination des apprentis. Les transferts liés à EtaCom expliquent une part de l'augmentation du nombre de jeunes engagés, le



JANE WAY

Sylviane Klein.

travail effectué par la Commission en explique une autre. Créée en 2001, la Commission est formée des délégués RH des départements et de représentants des services les plus concernés. Outre l'élaboration des nouveaux règlements sur l'apprentissage suite à l'adoption de la Loi sur le personnel, elle a notamment harmonisé la procédure de recrutement pour les apprentissages de commerce. La préfète d'Oron, Sylviane Klein reprend aujourd'hui la présidence de cette Commission, succédant au préfet René Perdrix qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

@scendance discutée

Il donne une indication sur l'origine des messages électroniques, mais l'arobase conserve un certain mystère sur sa propre origine.

Une spirale entourant la lettre *a*. Le signe est bien connu. Identique en chinois, cyrillique, arabe ou latin, c'est certainement aujourd'hui l'un des caractères d'imprimerie les plus utilisés au monde. Les utilisateurs de la messagerie électronique retrouvent les yeux fermés son emplacement sur le clavier de leur ordinateur. Mais connaissent-ils aussi bien son origine et son nom? Certainement pas, car les spécialistes ne sont eux-mêmes pas d'accord entre eux à ce sujet.

Aucun doute sur un point: c'est Ray Tomlinson, l'inventeur du courrier électronique moderne, qui a choisi ce signe, en 1971, pour délimiter les adresses des courriels. Si l'invention ne l'a pas enrichi, Tomlinson a au moins, par le choix de ce signe qui existait bien avant lui, ouvert une mine intarissable... de conjectures. A commencer par celles touchant à l'orthographe: «arobas», «arobase», «arrobe» ou «arobace»? Toutes ont été vues! Et la prononciation? La majorité des internautes de langue française disent «arobase», mais la Commission générale de terminologie et de néologie de la Délégation générale à la langue française en a décidé

autrement: elle a décrété en décembre 2002 qu'il fallait dire «arrobe», en laissant toutefois le choix de l'orthographe entre «arrobe» et «arobase»...

Les étymologistes n'offrent pas davantage d'unité de point de vue. Pour les uns «arobas» viendrait d'un rapprochement ou d'une confusion avec le symbole d'une unité de poids espagnole, «arroba», dont le nom français est «arrobe» (avec un ou deux r), et dont l'origine est l'arabe [ar-roub] (le quart). Pour les autres, «arobas» serait la déformation d'un parler de typographe: «a - rond - bas (de casse)», c'est-à-dire «a» minuscule entouré d'un rond. Le trésor du Félibrige de Frédéric Mistral (dictionnaire provençal-français, 1878) donne quant à lui le mot «aro-bas», comme la déformation de «ala-bast» qui devrait s'écrire en graphie occitane actuelle «ara-bast». Il s'agit d'un crochet que l'on mettait au bât des ânes...

Premières apparitions du signe

L'origine du signe lui-même, quoique moins controversée, ne fait pas l'unanimité. Si Tomlinson a pu choisir l'arobase, c'est que le caractère était naturellement présent sur les claviers des machines à écrire. La plupart des spécialistes s'accordent sur l'usage courant du «@» aux XVIII^e et XIX^e siècles comme symbole commercial indiquant le prix à l'unité («3 unités @ 5 francs»). Mais en remontant plus loin? En 1932, le paléographe américain Berthold Louis Ullman affirme que le signe @ serait une ligature, la jonction

des deux lettres «a» et «d» pour abréger la préposition latine «ad» (qui signifie «à», «chez», «vers»). Cette ligature serait apparue



au VI^e siècle et aurait été utilisée par les copistes médiévaux pour renvoyer le lecteur à un chapitre particulier. Séduisante, la thèse résiste pourtant mal à l'analyse des manuscrits que l'on possède dont aucun ne présente de telles ligatures. Plus récemment, le spécialiste italien Giorgio Stabile a montré des documents commerciaux vénitiens datant du XV^e siècle où le signe @ apparaît pour désigner une unité de mesure, l'«anfora». Mais d'autres spécialistes attirent l'attention sur le fait que les caractères cerclés comme le @ existent depuis la nuit des temps dans les écritures orientales. L'arobase pourrait ainsi être une importation lointaine ayant transité par les Arabes.

Métaphores variées

Quant à la dénomination du signe dans les différentes langues, elle laisse la place à toute l'étendue de l'imagination. Alors que les Américains disent pragmatiquement «at», les Allemands («Klammeraffe») et Néerlandais («apestaart») voient dans le «@» une queue de singe, les Finlandais («miukumaiku») ou «kissanhäntä») le signe du miaou ou une queue de chat, les Hongrois («kukac») un ver de terre, les Italiens («chiocciolina») un escargot, les Suédois («kanelbulle») une pâtisserie à la cannelle et les Tchèques («zavinac») un hareng mariné!

Joël Christin


PRATIQUE

Formation continue: les cours d'automne de l'UNIL

Voici la liste des cours du Service de la formation continue de l'Université de Lausanne pour l'automne:

Conduire une équipe partenaire. Les 7, 8 octobre et 4 novembre 2004 (Délai d'inscription: 16 septembre)

L'art de faire bonne impression: plaquettes, catalogues et autres publications. Les 27, 28 et 29 octobre 2004 (Délai d'inscription: 6 octobre)

Entraînement aux médias-I: savoir communiquer avec la presse et à la radio. Jeudi 4 novembre 2004

(Délai d'inscription: 14 octobre)

Entraînement aux médias-II: réussir son passage à la radio et à la TV. Mercredi 24 novembre 2004 (Délai d'inscription: 3 novembre)

Comment réussir ses présentations en public? Mercredi 6 et jeudi 7 octobre et 4 novembre 2004 (Délai d'inscription: 15 septembre)

Comptabilité dans les organismes sans but lucratif. Les 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2004 (Délai d'inscription: 12 octobre)

Neuromanagement.

Comportement des collaborateurs et des consommateurs: approche neurobiologique. Jeudis 9 et 30 septembre 2004 (délai d'inscription: 8 septembre)

Certificat Marketing 2004 - 2006. 1er module: 27, 30 octobre, 10, 13 et 17 novembre 2004 (Délai d'inscription: 24 septembre)

Service de formation continue, Université de Lausanne, 1015 Lausanne. Tél.: 021/692 22 90. Daniele.Nicolet@sfc.unil.ch ou www.unil.ch/sfc

Séminaire: téléphonie mobile, antennes et droit

L'Association pour le droit de l'environnement (ADE) et l'Université de Lausanne organisent le 16 septembre un séminaire ouvert notamment aux administrations publiques sur la téléphonie mobile et les limites au déploiement du réseau d'antennes. Six conférenciers (juriste, professeurs, avocat et représentant du monde de la téléphonie mobile) débattront de la situation juridique et scientifique de la téléphonie mobile et de son implantation, via les antennes, dans l'environnement.

Jeudi 16 septembre, de 13h30 à 17h15, à l'auditoire 1129, BFSH, UNIL. S'inscrire jusqu'au 2 septembre. Informations auprès de l'ADE: 01 241 76 91, mail@vur-ade.ch, www.vur-ade.ch. Places limitées.

22 septembre: un bol d'air frais pour les villes

A l'occasion de la journée «En ville sans ma voiture», l'Unité du développement durable et le Service de la mobilité proposent des informations et un concours à tous les collaborateurs de l'administration vaudoise.

Initiée en 1999 dans plusieurs pays européens et à Genève, et déclinée d'année en année dans un nombre toujours plus grand de villes, la journée *En ville sans ma voiture* est l'occasion de faire l'expérience des modes de transports autres que la voiture et de (re)découvrir le plaisir de se déplacer à la force de nos jambes. Chacun y participe à sa manière, mais tous en profitent en termes de réduction du bruit, du stress et de la pollution de l'air.

Une cheffe pour l'Unité de développement durable

Transférée début 2004 du Département de la sécurité et de l'environnement au Département des infrastructures,



ADRIENNE PRUDENTE

l'Unité de développement durable sera constituée de deux femmes dès le 1^{er} octobre: Viviane Keller (photo) qui vient d'être désignée comme cheffe, et Valérie Brugger, déjà en place.

Viviane Keller travaille depuis 5 ans comme architecte à la section travaux et énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA). Elle est également active au sein du groupe de travail pour la mise en œuvre du développement durable au SBMA. L'intérêt de Viviane Keller pour le développement durable date de sa formation à EPFL où elle a obtenu un diplôme d'architecture, puis un master.

L'Unité de développement durable est appelée à se développer. Sa vocation est de devenir un service transversal, un centre de compétences permettant aux uns et aux autres d'appliquer les principes du développement durable, inscrit dans la Constitution et le programme de législation.

Tombant sur un mercredi, la campagne du 22 septembre de SuisseEnergie pour les communes portera cette année sur les déplacements pendulaires. Interview avec la coordinatrice de cette campagne, Brigitte Dufour-Fallot.

– Renoncer à la voiture un jour, c'est relativement facile pour les pendulaires. Mais comment la journée du 22 septembre peut-elle induire des changements plus fondamentaux?

B. D.: En stimulant la prise de conscience. Je dis souvent à mes enfants que si sur deux voyages en voiture ils peuvent en remplacer un par les transports publics, c'est déjà 50% d'économies sur l'essence.

Le plus important est d'apprendre à utiliser les transports publics, ce qui, comme la plupart des nouveautés, n'est facile qu'à force d'habitude. En effet, il est si aisé de prendre la voiture qu'on ne réfléchit même pas. Le 22 septembre est aussi un moment clé pour faire le lien entre nos déplacements, la consommation d'énergies fossiles et le changement climatique.

– La campagne en préparation dit: «En avant pour l'aventure. En ville sans ma voiture». Des employés pendulaires qui se lancent dans l'aventure, ça demande aussi une certaine flexibilité de la part de l'employeur, non?

B. D.: C'est bien vrai. En tant qu'employeur, la flexibilité commence par les arrivées et les départs qui doivent éviter de trop grandes attentes pour prendre les transports publics. C'est aussi une participation financière afin d'encourager les collaborateurs à venir au travail avec les transports publics, ou à se déplacer autrement qu'en voiture pour les déplacements professionnels, par exemple en transports publics ou avec Mobility CarSharing.

Il y a mille et une façons d'encourager les collaborateurs de l'Etat à venir à pied, à vélo ou en transports publics, et c'est souvent d'abord la prise de conscience de



Bicyclette, marche, transports publics, parking et relais, co-voiturage ... Quelle sera votre option pour le 22 septembre?

l'employeur qui fera la différence.

– Le principal relais de la campagne du 22 septembre sont les communes, elles sont près de 50 en Suisse à participer. Considérez-vous qu'elles jouent le jeu, ou est-ce à SuisseEnergie pour les communes de fournir l'essentiel de l'effort?

B. D.: Si SuisseEnergie pour les communes offre un soutien logistique, franchement, tout le travail est fait par les collectivités publiques. Rien n'est possible sans elles et il faut mettre en évidence l'imagination et l'énergie humaine investie par les employés pour animer cette journée. Ce sont les communes qui sont les acteurs du 22 septembre et c'est déjà une excellente forme d'apprentissage, dès lors qu'elles doivent répondre à la question: à quoi ça sert?

Le changement de nos habitudes au niveau de la mobilité et la diminution de notre consommation d'énergie prendra du temps. La campagne du 22 septembre vient aussi appuyer des efforts comme le métro M2, la future communauté tarifaire Mobilis ou les encouragements renouvelés des entreprises, dont les effets vont sans nul doute se déployer à long terme. C'est la conjugaison des efforts de tous qui apportera des résultats plus probants, l'engagement de l'administration cantonale pour une utilisation plus rationnelle de la voiture est un des exemples prometteurs et à multiplier.

Propos recueillis par Nicola Dänzer

Batellerie traditionnelle de part et d'autre du canal d'Entreroches

Lors des Journées du patrimoine, il est proposé une balade dans la cluse d'Entreroches utilisée à l'époque par le canal du même nom pour traverser le Mormont. En effet, dès le milieu du 17^{ème} siècle et jusqu'en 1829, cette voie navigable visionnaire reliait la Venoge au lac de Neuchâtel, soulignant ainsi l'importance d'un grand axe européen de communication ouest-est, voire sud-nord. D'un point de vue hydrographique, le bassin du Rhône (Léman) était donc relié à celui du Rhin (Thièle, Aar).

Une dizaine de bateaux à fond plat aux origines celtes

En visitant les vestiges du canal, il sera aussi possible de se familiariser avec la batellerie traditionnelle. A cet effet, plus d'une dizaine de bateaux de travail seront présentés. Ils permettront de naviguer par la pensée de la Loire au Danube, en passant par le Léman, les lacs jurassiens, l'Aar et le Rhin. Ces embarcations fluviales et lacustres font partie de la grande famille des bateaux à fond plat dont la tradition indigène de construction remonte à l'époque celtique.

L'intérêt et la valeur patrimoniale de ces embarcations résident dans le fait qu'il est possible d'appréhender concrètement l'évolution de la batellerie, notamment avec des répliques de bateaux ayant disparu entre le 19^e et le 20^e siècle. C'est encore la possibilité d'illustrer et de comparer les divers types de membrure, d'assemblage, de calfatage, de propulsion et de gréements anciens (voile carrée, à livarde, latine ou au tiers).

Une visite signifie également un grand coup de chapeau aux anciens. Donc à bientôt!

Roland Vuffray,
«nautonier»

Visites libres de 10h à 17h depuis la gare d'Eclépens et Orny (parking et accès selon indications sur place).



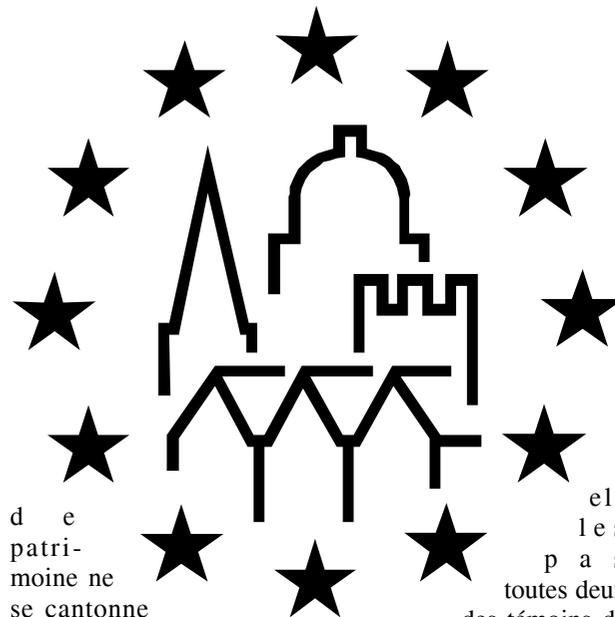
«Sapaudia», nau de pêche lémanique, un des bateaux traditionnels à fond plat qui sera présenté à Entreroches.

Journées du patrimoine 2004: Tiens, un monument qui

Les 11 et 12 septembre, les Journées européennes du patrimoine se dérouleront sous le thème des transports et circulations.

La 11^{ème} édition des Journées Européennes du patrimoine en Suisse nous propose un voyage à la rencontre des témoins de nos déplacements, qu'il s'agisse de voies de communication ou de moyens de transports. Au gré des opportunités (changement de propriétaire, travaux, etc.), quelques bâtiments privés seront également ouverts dans notre canton, pour le plus grand plaisir du public. En outre, la plupart des musées sont accessibles gratuitement.

Comme le relève Eric Teyssière, conservateur cantonal des monuments et sites, «l'intérêt porté à *La Vaudoise*, notre célèbre barque lémanique, par les médias et le public accouru en masse cet été sur les quais de *Brest 2004*, rappelle opportunément que la notion



d e
patri-
moine ne
se cantonne
pas aux châteaux,
églises et autres témoins immobiliers de notre histoire. Une charpente de marine peut en effet avoir autant de valeur patrimoniale qu'une charpente d'église. Ne sont-

el-
les
pas
toutes deux
des témoins de
leur temps et d'un art de
construire?»

Dans le canton de Vaud, le programme des Journées du patrimoine a été mis au point sous la direction du Département des infras-

A vos agendas!

Liens entre les gens, les cultures et les régions, les voies de communication et les moyens de transport ont favorisé depuis des siècles de multiples échanges. L'édition 2004 vous propose un voyage à la rencontre de ce patrimoine, dont voici quelques morceaux choisis:

Des rails et des trains à (re)découvrir avec le Blonay-Chamby, gratuit pendant tout le week-end et les drôles d'engins de l'usine Matisa, pionnière dans le domaine de la mécanisation de travaux ferroviaires.

De nombreux bateaux, certains à vapeur dans le chantier naval de la CGN, et d'autres à

passé...

structures, représenté par la section des monuments et sites du Service des bâtiments, monuments et archéologie. De nombreux partenaires, tels que propriétaires, entreprises, communes, institutions publiques, musées et associations à vocation culturelle ou de sauvegarde participent activement à l'organisation et au succès de ces journées, complètent ou précèdent l'engagement de l'Etat.

Le public nombreux (18'000 visiteurs en 2003) et varié est attiré par le plaisir de la découverte de lieux souvent fermés ou inaccessibles, mais aussi par les contacts et les échanges avec les professionnels de la conservation et de la restauration. De nombreux témoignages confirment que ce week-end est désormais inscrit dans l'agenda d'un nombre croissant de Vaudois.



Le Manoir de St-Christophe: une opportunité à ne pas manquer!

Chaque année, le canton de Vaud complète son programme de visites placées sous le thème national par des «opportunités»: au gré de travaux, de changements de propriétaires, etc., de belles demeures ouvrent leurs portes à un public très friand de telles occasions. Cette année, les châteaux de Lucens et de Valeyres-sous-Rances ainsi que le manoir de Saint-Christophe à Champvent feront «portes ouvertes» les 11 et 12 septembre.

Situé entre Champvent et Rances, le hameau de St-Christophe comprend aujourd'hui une maison de maître, un ancien grenier à blé, deux vastes fermes et des dépendances. Fermée et inhabitée depuis plus de 80 ans, la magnifique maison de maître - qui vient de trouver un acquéreur - a gardé toute son authenticité.

De plan presque carré, la maison a des proportions admirables et est couverte d'une imposante

toiture. La façade principale comporte un avant-toit supporté par 12 consoles en bois sculpté. Elle est agrémentée d'un clocheton carré abritant une cloche datée de 1703. Quelques ouvertures (porte cintrée, petites fenêtres à accolades) remontent à la première moitié du 16ème siècle. A l'intérieur, une imposante rampe d'escalier en pierre ajourée porte la date de 1686. Deux grandes cheminées remontent au 16ème siècle; on y trouve d'anciens plafonds à poutres saillantes, de remarquables boiseries ainsi que de nombreux poêles en faïence.

Le manoir a connu, au cours des siècles, quelques transformations qui n'ont toutefois pas altéré les éléments d'origine. Privée d'occupants pendant de longues années, la maison a conservé une authenticité remarquable.

Visites libres de la maison et du jardin, de 10h à 17h.

fond plat, exposés au canal d'Enteroches, canal créé en 1635 afin de relier le Rhône au Rhin et dont les vestiges imprègnent encore aujourd'hui la forêt d'un caractère mystérieux.

Quelques bus historiques vous emmèneront à travers Lausanne entre les deux sites de la CGN et de la Blécherette, à la découverte de vieux bateaux et d'avions de collection.



L'un des bus historiques qui promèneront les visiteurs à travers Lausanne du site de la CGN (où il sera notamment possible de visiter la «Savoie» et le «Simplon») à celui de la Blécherette et de ses avions de collection.

En parallèle au thème national, trois belles demeures ouvriront leurs portes, au gré d'un changement de propriétaire ou de travaux

de restauration en cours: quelques opportunités à ne pas manquer!

Le château de Lucens, avec son donjon vertigineux et deux étages d'appartement très décorés.

Les peintures du 17^e siècle du château de Valeyres-sous-Rances et un parcours-découverte à travers le village dont la chapelle était une des multiples places religieuses qui se situaient sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'énigmatique Manoir de Saint-Christophe à Champvent, fermé et inhabité depuis plus de 80 ans.

Une grande partie des musées du canton de Vaud sont gratuits durant ce week-end et certains proposent des animations dans le

cadre du thème des transports.

Toutes les visites des Journées européennes du patrimoine sont gratuites et les sites accessibles de 10h à 17h, sauf exception. On accède à la plupart d'entre elles sans réservation préalable. Le nombre de visiteurs peut toutefois être limité sur certains sites. Pour tout complément d'informations sur la programmation de ces journées, veuillez consulter le site internet dédié à la manifestation aux adresses suivantes: programme roman: www.patrimoineromand.ch ou www.venezvisiter.ch pour le programme suisse. Pour obtenir la brochure du programme complet pour la Suisse romande: Service des bâtiments, monuments et archéologie, Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021 316 73 36/37.

Des tapisseries sur la toile



Grotesque de Junon. Londres, après 1726. Tapisserie, laine et soie, 272x551 cm.

Tapisseries anciennes ou sculptures contemporaines en laine, la collection d'art textile de l'Etat de Vaud est riche de pièces souvent mal connues du public. A défaut d'espace de présentation permanent, un site créé par la cellule web à l'adresse www.toms-pauli.ch donne un aperçu de la collection que la Fondation Toms Pauli a pour mission de conserver et de mettre en valeur. On y découvre un pa-

trimoine chatoyant, en regrettant qu'internet n'offre pas (encore) la sensation du toucher de la soie et de la laine.

Léguées à l'Etat en 1994 par Mary Toms, la centaine de tapisseries et broderies européennes du 16^e au 19^e siècles sortent des plus grandes manufactures européennes de l'époque et présentent un remarquable état de conservation. Quant aux travaux d'aiguille créés par plus de 50 artistes contemporains (dont M. Abakanowicz, Olga de Amaral, J. Buic, E. Giauque, R.&P. Jacobi ou N. Kobayashi) ils proviennent surtout de la collection réunie par l'Association Pierre Pauli, du nom de l'ancien conservateur du Musée des arts décoratifs de Lausanne. Celui-ci avait été l'instigateur des Biennales internationales de la tapisserie de Lausanne qui ont placé la ville au rang de capitale en la matière entre 1962 et 1995.

Première exposition à Lausanne

En septembre, la Fondation Toms Pauli exposera pour la première fois à Lausanne. Elle a sélectionné dans sa collection des tapisseries flamandes, en grande partie encore inédites, inspirés par la mythologie, l'histoire ancienne ou la Bible. Les tapisseries étaient rarement conçues comme des pièces isolées. Symboles de prestige et de richesse, elles formaient des tentures, des suites racontant les différents épisodes d'une histoire. La présence d'œuvres de très grand format mettra en évidence le côté monumental de cet art, de même que son importance comme décor mural.

Tapissieries flamandes du 16^e au 18^e siècles de la Fondation Toms Pauli. Exposition du 24 septembre 2004 au 9 janvier 2005, au Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine, Lausanne. Visites commentées, Rencontres autour d'une oeuvre, Conférence et atelier pour adultes et pour enfants. Infos: www.toms-pauli.ch/expo-pratique.html.

Même si l'histoire de la puériculture a déjà en grande partie été écrite, celle des infirmières puéricultrices demeure, par contre, moins connue.

Ces femmes discrètes, longtemps restées à l'ombre des médecins, accèdent au statut de professionnelles spécialisées de l'enfance en 1900. Elles sont à l'honneur dans l'exposition réalisée par le Centre de puériculture de Lausanne et environs

100 ans d'art d'accommoder les bébés

du 22 septembre au 1^{er} octobre 2004,
au Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP)

Le Service de protection de la jeunesse, le Service de la santé publique et la coordination Politique familiale du Secrétariat général du DSAS n'ont pas voulu manquer de présenter dans leurs murs cette démarche historique faisant émerger l'importance de la prévention dans le domaine périnatal.

Vernissage jeudi 23 septembre 2004, à 11h30, en présence de Charles-Louis Rochat, chef du DSAS. Suivi à 17h par une **conférence** du Dr Olivier Bonard, pédopsychiatre sur *L'Importance de services d'accompagnement et de soutien aux parents en période périnatale et pré-scolaire.*

Expositions

Mines de sel, Bex. *Vol d'hirondelles et pelures d'oignons.* L'exposition itinérante des musées cantonaux de zoologie et de botanique consacrée aux dictons et à la météo s'arrête aux Mines de sel de Bex du 19 août au 26 septembre. Tous les jours de 9h30 à 17h. www.mines.ch

Espace des inventions, Vallée de la Junesse, Lausanne. *Quel air as-tu?* Création de l'Agora des sciences de Marseille qui sensibilise les visiteurs aux questions liées à l'air, à sa qualité ainsi qu'aux sources de sa pollution. Histoire de s'aérer les neurones et de stimuler les sens des plus petits (dès 7 ans). Ma-sam.: 14h-18h; dim. 10h-18h. Du 28 août au 19 décembre.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Albert Oehlen. Peintures 1980-2004. Autoportait à 50 millions de fois la vitesse de la lumière.* Une exposition de quelque 70 toiles de grand format des années 80 du peintre allemand Albert Oehlen. **Visites guidées:** jeudi 2 septembre, à 18h30. **Mise en lecture** du texte d'August Strindberg, «Du hasard dans la production artistique», suivie d'une discussion avec Ralph Breil, commissaire de l'exposition, jeudi 2 septembre, à 19h30. **Rencontre autour d'un thème:** 3 rendez-vous pour aborder le travail d'Oehlen: Peinture (14h), Support (15h) et Espace (16h), dimanche 5 septembre. Jusqu'au 5 septembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *René Burri. Photographies.* La plus vaste rétrospective de l'œuvre du photographe suisse, soit un demi-siècle de reportages. **Visites guidées gratuites:** dimanche 12 septembre, à 15h, et samedi 25 septembre, à 15h. **Contes:** pour petits et grands, dimanche 12 septembre, à 16h. **René Burri à l'œuvre:** dimanche 5 septembre, à 14h (sur inscription), partez avec l'artiste à la découverte du photocolage. **Conférence:** «Photographier le réel?» par N. Daghighian, conservatrice associée, jeudi 2 septembre, à 15h. Tous les jours: 11h à 18h. Jusqu'au 24 octobre.

Musée et site romain d'Avenches. *Tabula rasa. Les Helvètes et l'artisanat du bois.* Les objets en bois passent rarement les siècles, au contraire des très nombreux objets gallo-romains découverts dans deux sites suisses. Mardi-dimanche: 10h-12h et 13h-17h. Jusqu'au 26 septembre.

Musique

Recital de piano, par Katja Avdeeva. Au programme: Rachmaninov et Webern. Dimanche 3 octobre, auditorio César Roux, au CHUV, à 16h. Entrée libre.